RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

URPS INFIRMIERS de CORSE

Espace Casinca - 20213 FOLELLI

Tél : 04.95.32.48.98 - Permanence du lundi au vendredi 10h-16h (fermé le mercredi)

INTRODUCTION :

La **priorité** qui avait été faite à 3 dossiers en 2018 s'est accélérée en 2019.
Cela a concerné :

- ⇨ Le montage d'un projet régional sur la prise en charge des plaies : **CICA'Corse**
- ⇨ La création d'une formation diplômante à l'Université de Corse pour les infirmiers (et autres professionnels de santé) : **D.U. Cicatrisation**
- ⇨ La participation au **déploiement de l'exercice coordonné** structuré sur le territoire corse

S'y est ajouté le un dossier :

- ⇨ celui de la mise en place du **Protocole de coopération « Repérage des fragilités chez les sujets âgé »** .

Ces 4 actions phares :

- sont décrites dans des fiches synthétiques de ce rapport
- et complétées dans les Annexes

Par ailleurs, les **missions de communication** auprès des IDELS ont repris un peu de volume par rapport à 2018.
L'URPS Infirmiers a d'ailleurs utilisé les compétences d'une chargée de mission externe :

- Communiqués de presse ponctuels
- Démarrage d'un long et fastidieux travail de mise à jour de notre Mailing List : point crucial pour réussir à « toucher » les quelques 1400 IDELS.

Ce chiffre de 1 400 est d'ailleurs encore en augmentation par rapport à l'année dernière ! Les élus de l'URPS ont donc poursuivi leur action quant au « **zonage** ». L'objectif étant d'encadrer et réguler les installations en libéral par une modification du décret de 2012.
Courriers, RDV avec l'ARS et la CPAM se sont poursuivis pour faire entendre notre position, étude chiffrée à l'appui. Mais, fin 2019, le dossier semble au point mort. Face à la voix de l'URPS, les instances nationales font la sourde oreille et les différents syndicats n'obtiennent pas plus d'écoute.
L'URPS ne « lâchera pas l'affaire » !

Je finirai toutefois cette introduction sur une note positive car c'est cette année 2019 que :

- L'association INTER URPS Corse a administrativement vu le jour ! Les membres m'honorent de leur confiance et m'ont nommée à la Présidence.

Les URPS Infirmiers des autres régions françaises et d'Outre-Mer nous ont invités à participer au 1er congrès INTER URPS IDEL à Nantes en juin. Nous avons pu y rencontrer nos homologues, y échanger sur nos projets réalisés ou en cours. Une dynamique intéressante s'amorce.
Mots clés : partage d'expériences – reproductibilité - Synergie

Bonne lecture !

Marie-Claude MILHAU -Présidente

Chapitre 1 :

Vie de l’association

1-1 Ressources humaines

Les élu(e)s :

Cette année, eu égard aux « gros dossiers » à gérer, ce sont particulièrement 4 élus qui ont consacré un temps considérable à l'URPS.

Il s'agit plus de :

- Marie-Claude MILHAU
- Sandra VINCIGUERRA
- Clarisse GOUX
- Jean SPIGA

Les autres élus sont restés engagés, au coup par coup.

Coordinatrice et autres RH :

Le budget prévisionnel 2019 envisageait une option avec l'embauche à temps partiel d'un salarié supplémentaire, afin de dégager du temps à la coordinatrice pour épauler les élus sur les dossiers volumineux de cette année.
Mais, finalement, compte tenu du budget de fonctionnement « contraint » de la structure, les élus n'ont pas acté cette option.
C'est donc avec la « même ressource » (1 salarié), que la structure gère cette montée en charge.

Newsletters :

Il n'y a pas eu de Newsletters sous le format des années antérieures mais des « mails d'informations » plus concis, sur des informations à partager avec la profession infirmière.

1-2 Volet réglementaire

- **Trois A**ssemblées **G**énérales **O**rdinaires ont eu lieu :
  - le 25/03/2019
  - le 03/06/2019
  - le 03/12/2019

- Aucune modification n'a été apportée au Règlement Intérieur.

- La **Commission de contrôle des comptes** s'est réunie en marge de l'A.G. du 03/06/2019 et a validé l'exercice comptable 2018.

- Le processus de création d'une association réunissant les **URPS de Corse** s'est finalisé. Notre URPS en est donc membre.
  L'Assemblée Constitutive s'est tenue le 28/02/2019.
  Marie-Claude MILHAU y a été élue Présidente.
  Les ressources humaines mobilisables pour l'**INTER URPS** sont mises à disposition gracieusement par l'URPS Médecins Libéraux (avec l'appui de notre salariée si besoin)

1-3 Schéma de travail des élus URPS

⇨ Pas de vraie poursuite des **réunions bipartites ARS / URPS Infirmiers** hormis sur le dossier « zonage ».

A noter :
Avril 2019 : rencontre avec Mme Tramoni : Conseillère technique et pédagogique à la Direction des Soins de l'ARS.

Puis encore un changement à la Direction Générale de l'ARS ! Le 3ème DG ARS en 4 ans… Difficile, dans ces conditions, de travailler dans la continuité !
Donc Juillet 2019 : rencontre avec Mme Lecenne, nouvelle DG. La Présidente de l'URPS apprécie ce premier contact franc et direct. Cela semble encourageant pour la suite des relations (hormis qu'il faille « tout » réexpliquer à ce nouvel interlocuteur-clé).

⇨ Arrêt des « **Fluid'Infos** » :
les **séances de communication interne inter-élu(e)s par visioconférence** ont été stoppées.

⇨ **Réunions externes** nombreuses :
En dehors des projets-phares de l'URPS, des élus ont continué à participer tout au long de l'année 2019 à diverses réunions, COPIL, etc. en liant avec les missions de la structure.

Exemples : Comité Ethique, E-santé, CSOS, Parcours Bien Vieillir, CRCPS, CLS, CRSA, CADI, CTR TND, Buss.

⇨ **Séances de travail interne et réunions externes pour les 4 actions-phares** :
Ces 4 actions ont mobilisé plusieurs élus et la coordinatrice à un rythme très soutenu.
C'est sans conteste, la première année, depuis sa création, que l'URPS a mené autant d'actions en même temps et d'une telle envergure.

« Mobiliser des acteurs autour d'un projet régional (CICA'Corse), les faire adhérer et signer des lettres d'intention, créer le Cahier des Charges de l'Expérimentation (sous article 51 de la LFSS), travailler avec un cabinet conseil (à un rythme qui n'est pas le nôtre habituellement) ».

« Créer une offre de formation : c'est peut-être facile pour un « organisme de formation » dont c'est le quotidien… mais pour l'URPS, une vraie aventure !
Surtout quand cette offre sera portée par l'Université de Corse. Là encore, un autre monde pour nous, avec ses codes propres, son tempo, etc.
D'autant que nous avons créé le programme pédagogique sur mesure et apporté les intervenants sur un plateau ! ».

« Travailler main dans la main avec les services de la Collectivité de Corse pour faire émerger le protocole de coopération sur le Repérage des fragilités chez le sujet âgé : une gageure à priori.
La volonté et la ténacité d'acteurs-clés (à la CdC et à l'URPS) ont permis de relever le défi ! »

1-4 Les partenariats

Les partenariats externes ont perduré (dans une moindre mesure étant donné le temps dévolu « aux gros dossiers »).

Le Réseau Onco PACA-Corse
-Participation aux Comité scientifique bi-régional : poursuite / « cancer, nutrition et soins de supports »
=> logo URPS sur Flyers et affiches dédiées ; puis diffusion en Corse de ces supports de communication

La Ligue Contre le Cancer 2A et 2B
-Relai d'information des campagnes et des actions

Brothier
Rencontre avec le référent régional « Brothier » pour préparation d'une Journée Scientifique à Ajaccio prévue début 2020.

CATEL
Groupe de travail sur la plaie et la cicatrisation auquel 1 élue participe pour production de « recommandations » au niveau national, etc.

Association In Casa
-Membre de leur CA

Association des diabétiques de Corse
-Relais d'informations

CRDC-Corse (ex ARCODECA)
-Participation à leur Assemblée Générale et Conseil d'Administration
-Participation à la campagne « Octobre Rose » avec tenue d'un stand d'information par 1 élue et la coordinatrice à Folelli

IFSI 2A
-Membre de leur Conseil d'Administration

IFSI 2B
-Membre du Conseil d'Administration comme « conseiller paramédical »

Fédération des MSP de Corse
-Membre du CA et collaboration par la présence de notre élue « coordinatrice-relais » au déploiement des ESP et MSP sur le territoire corse

Réseau Méditerranée

-Membre de ce réseau basé à Marseille
-Soutien lointain par faute de disponibilité

Réseau Rivage

-Organisation à Folelli avec l'IDEC d'une présentation du PPS aux PS (toutes professions confondues)
-Collaboration sur le Dossier « protocole de Fragilités » (terrains de stage, etc.)

CTA (Coordination Territoriale d'Appui)
-Divers contacts / au PAERPA
-Travaux en lien avec le dossier « protocole Fragilités » : plusieurs réunions et surtout appui en ingénierie et logistique de la part d'Emilie Durastanti.

1-5 Les ressources financières

⇨ Comme annuellement, l'URPS a reçu sa **dotation** en provenance de la **CURPS**

C'est la dotation qui permet à la structure de fonctionner et de développer des actions. Le versement annuel intervient chaque été.
Les 112 000 € permettent :
- pour 1/3 d'indemniser les élus pour le temps qu'ils consacrent à leurs missions et au déploiement des projets
- pour 1/3 aux RH et charges fixes de la structure
- pour 1/3 à la mise en place « effective » des projets

⇨ Pour la première fois depuis sa création, l'association a bénéficié de **ressources autres : celles du Fonds d'Intervention Régional**.
C'est un levier financier de l'ARS au service de la stratégie régionale de santé qui permet de soutenir des actions contribuant à la transformation du système de santé.
Jamais jusqu'à là l'URPS n'avait reçu de fonds de l'ARS.

Les FIR obtenus concernent :

- La mise en place du « protocole Fragilités » : 27 988 €
- Le « déploiement de l'exercice coordonné » : 11 480 €
- L'amorçage du Projet CICA'Corse : 37 500 €

Ces fonds nécessitent une tenue comptable fine et des rapports d'activités précis sur leur utilisation. Cela implique un plus gros travail administratif et comptable.
Une partie de ces fonds impactent 2019 et aussi 2020.

Chapitre 2 :

« Déploiement des actions-phares »

Action n°1 : CICA' Corse

INTITULÉ de l'action

Expérimentation « Dispositif CICA' Corse »

PORTEUR(S) de l'action

Initiateur et porteur principal : URPS IDEL Corse

Les partenaires associés au Cahier des Charges :

- URPS Infirmiers libéraux de Corse
- URPS Médecins libéraux de Corse
- URPS Pharmaciens libéraux de Corse
- URPS Pédicures Podologues de Corse
- GHT de Corse
- Centre Hospitalier de Bastia
- Centre Hospitalier d'Ajaccio
- Centre Hospitalier de Calvi-Balagne
- Centre Hospitalier de Bonifacio
- Centre Hospitalier de Sartène
- Centre Hospitalier de Corte Tattone
- Cliniques d'Ajaccio – Clinisud
- Clinique du Sud de la Corse – Porto Vecchio
- HAD
- Université de Corse
- IFSI de Bastia

LIEUX d'intervention

Région Corse

OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'action

- Proposer en Région Corse un **dispositif d'appui** aux professionnels de santé dans la prise en charge de plaies ressenties comme complexes.
- Mettre en place une **prise en charge graduée** des patients porteurs de plaies, en privilégiant le maintien à domicile en appui aux PS habituels du patient.
- Rendre lisible les ressources et les fédérer afin de constituer un **pool d'experts en plaies et cicatrisation** (experts de ville et hospitaliers).
- **Raccourcir le temps de cicatrisation** des plaies complexes ou chroniques afin d'améliorer la qualité de vie des patients et de diminuer les coûts de prise en charge S.S.
- **Faire monter en compétences** les PS du premier recours (suivi des Bonnes Pratiques – HAS).

PUBLIC(S) CIBLÉ(S)

Requérants : les professionnels de santé ressentant la prise en charge d'une plaie comme complexe

Bénéficiaires : les patients porteurs de plaie complexe ou chronique

Nombre de personnes touchées

- Nombre d'inclusions prévues : Sur les 4 300 plaies complexes recensées sur le territoire Corse/an : 10% des cas pourrait amener les équipes de premier recours à solliciter CICA Corse, soit 430 cas par an.
- L'Expérimentation sur 5 ans inclurait près de 1 690 patients.
- Année 1 = 100
- Année 2 = 300
- Puis 430 par an

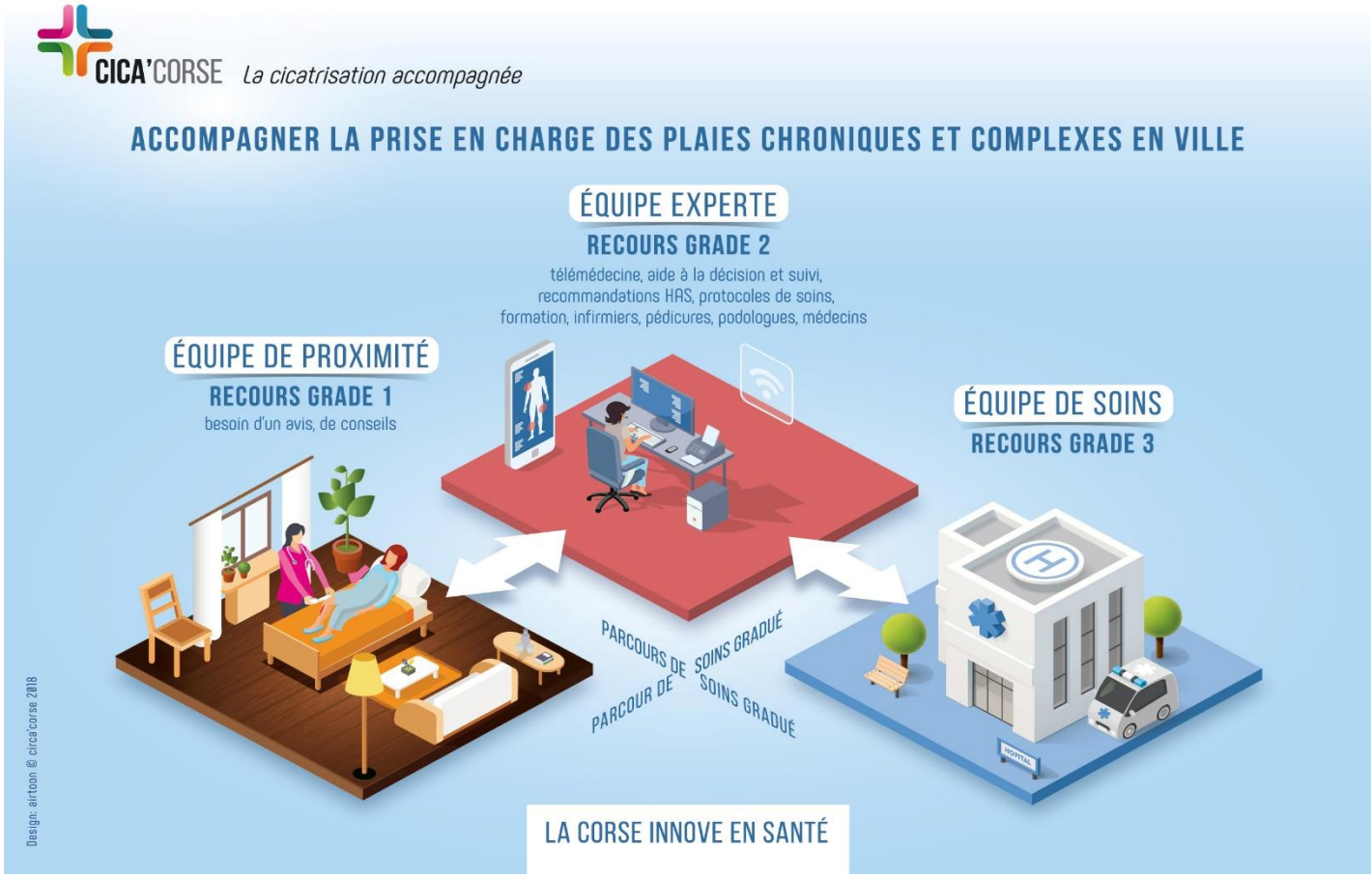

PARTENAIRES

- Les partenaires (cités plus haut) associés au Cahier des Charges

et

- ARS Corse
- CNAM Paris
- DAC
- FCCIS
- EHPAD…

FINANCEMENTS

1/ CNAM Paris via article 51 LFSS – Innovation en santé : expérimentation sur 5 ans pour un total prévu de 660 519 €

2/ ARS à URPS IDEL : FIR d'amorçage : 37 500 € (sur 2019-2020)

3/ ARS à FCCIS pour 1 chargé de projet CICA : 20 000 €

COMMUNICATION

- URPS : Clarisse GOUX et Marie-Claude MILHAU
- Cellule d'Innovation en Santé Article 51-Corse :
  =>ARS : Dr PIETRI ZANI – ALBERTINI
  =>CPAM : MILLES LACROIX - GAY

PERSPECTIVES

Perspectives régionales :
Permettre aux patients de bénéficier d'un dispositif efficace en cas de besoin de prise en charge de plaies complexes ou chroniques

Perspectives nationales :
L'Expérimentation sera suivie par un évaluateur externe Opus Line. L'analyse des indicateurs au cours de 5 ans permettra d'intégrer, ou pas, le dispositif et le type de paiement « au forfait de soins » dans le droit commun.

ETAPES 2019 FRANCHIES

- Accompagnement de l'ingénierie du projet pdt 3 mois par Cabinet Move In Med pour la rédaction du Cahier des Charges Article 51 (financé directement par ARS, hors FIR)
- Constitution de 3 groupes de travail : Parcours cible et équipe experte / Système d'Information / Modèle économique, Finances et Facturation
- 3 COPIL réalisés (le 4ème était prévu en décembre mais a dû être reporté pour cause de grève nationale) : plus de 20 participants par COPIL
- Passage du projet en « Accélérateur 51 » à Paris
- **Validation du projet au CTIS (Comité Technique d'Innovation en Santé) : le 28/06 !**
- Signature de l'Arrêté et publication au Recueil des Actes Administratifs le 30/07
- Multiples séances sur le SI avec l'URPS ML (Alta Strada), Gécoplaies (Océan Indien) et Scan System (prestataire insulaire pour adaptation du SI)
- Séances nationales « Balise Facturation » + « Balise Evaluation »
- Participation à la Journée nationale Article 51 à Paris
- Formation des IDE coordinatrices (MCM et CG pour l'URPS) au protocole de coopération (e-learning + stage au CH Montpellier)

Le nombre de jour passé sur l'action CICA Corse en 2019 est très conséquent.

Les référentes interne à l'URPS IDEL : Clarisse Goux + Marie-Claude MILHAU + Anne Marchand

Réunions COPIL CICA'Corse

Action n°2 : Exercice coordonné

INTITULÉ du projet ou de l'action

Déploiement de l'exercice coordonné

PORTEUR(S) de l'action

Initiateurs : ARS de Corse – URPS IDEL
Porteur de projet : URPS IDEL

LIEU d'intervention

Région Corse

OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'action

- Repérer ou faire émerger des équipes de soins primaires
- Accompagner les équipes identifiées dans le cadre de l'expérimentation :

  -vers une structuration grâce à un appui individualisé

  -par des formations adéquates des coordinateurs et des leaders (rôle de chacun, rédaction du projet de santé…)

PUBLIC(S) CIBLÉ(S)

Professionnels de santé du premier recours

Nombre de journées à consacrer au public-cible

40 jours d'accompagnement

Nombreuses équipes accompagnées

P.A.C.T.E.

(Programme d'Amélioration Continue du Travail en Equipe)

EXERCICE COORDONNE

EQUIPES DE SOIN PRIMAIRES

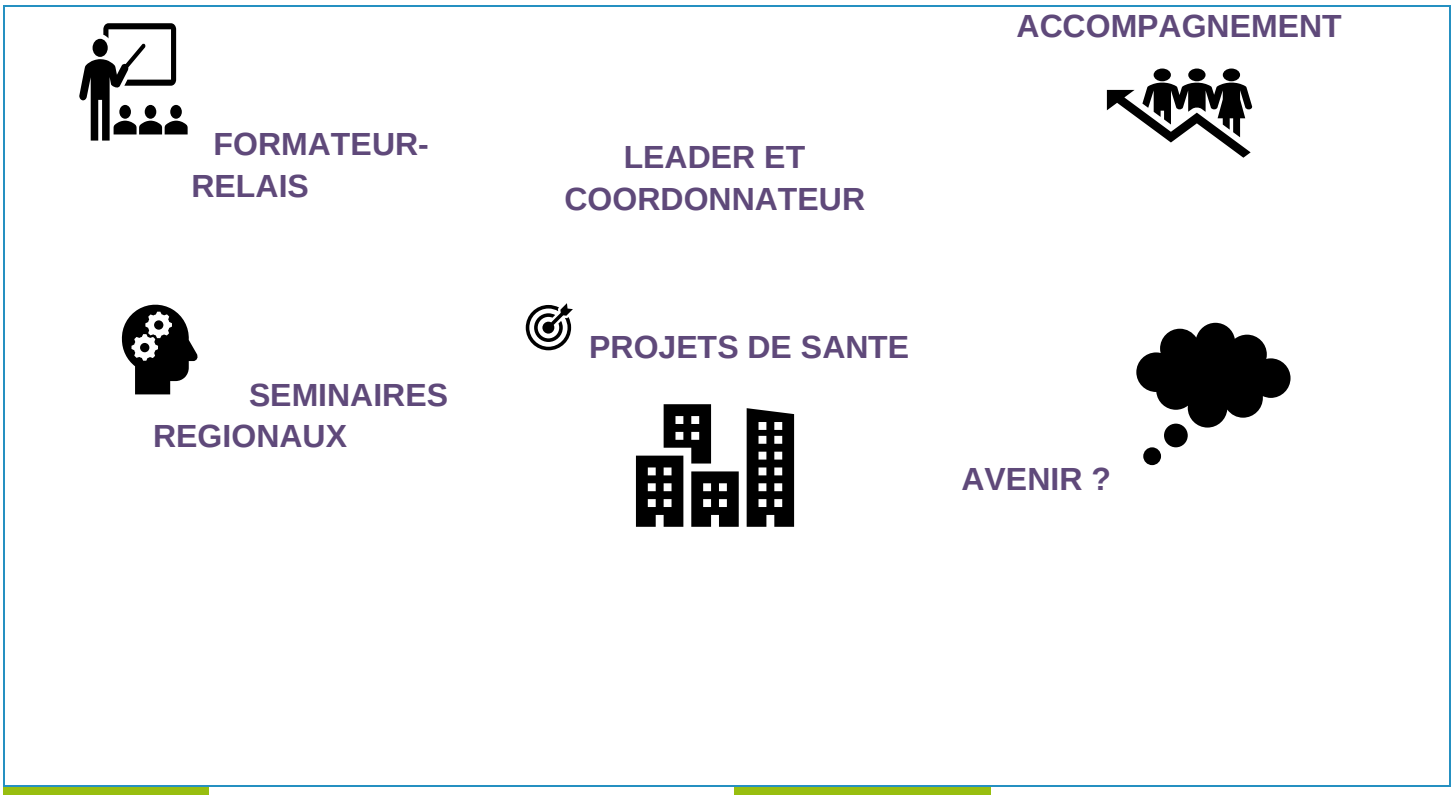

PARTENAIRES

- Fédération régionale des MSP (devenue FCCIS)
- URPS Médecins Libéraux :
  - ⇨ Appui par la chargée de mission (Ghislaine Filippi)
  - ⇨ Dr Agostini pour binôme formateur-relais
- EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique)

FINANCEMENTS

ARS :

- FIR « Expérimentation ESP » : 11 480 €
- FIR pour la formation des « formateurs relais au programme PACTE » (hors URPS)

COMMUNICATION

URPS ML et URPS IDEL

ARS

PERSPECTIVES

Développer la culture de l'Exercice Coordonné par la création d'ESP et MSP en région Corse.

ETAPES FRANCHIES

2018 : Sandra Vinciguerra est recrutée par l'EHESP pour être « formatrice relais ». Elle crée un binôme IDEL-MG avec le Dr Agostini. Ils intègrent le programme de formation PACTE dispensé à Paris.

En décembre 2018 : L'URPS IDEL reçoit un FIR de 11 480 € pour une mission de 6 mois.

2019 : suite au départ du Dr Agostini, S. Vinciguerra continue seule les sessions de formation au niveau national, pour pouvoir, ensuite, former des leaders et des coordonnateurs d'équipes de Soins Primaires en Corse.

PACTES à Paris :

-Février 2019 : Séminaire « démarche qualité »

-Mars et juin 2019 : Séminaires « communication »

-Mai 2019 : « module démarche qualité, évolution du rôle des formateurs relais, évolution de la plateforme collaborative ».

En Région Corse : 3 séminaires mis en place et animés par S. Vinciguerra :

-Mars 2019 : Séminaire régional n°1 « Mise en œuvre des bonnes pratiques et la fonction de coordonnateur »

-Mai 2019 : Séminaire régional n°2 « Fonctionnement d'un collectif – la RCP – PAERPA et CTA – Comment animer une réunion ? »

-Décembre 2019 : Séminaire régional n°3 « protocole pluriprofessionnel, la RCP (réunion de concertation pluripro) »

Parallèlement : participation aux JFFMPS à Dijon en mars 2019 et à l'AG de la Fédération régionale des MSP en avril 2019 (Fédération qui s'appelle maintenant : FCCIS)

Mission URPS / FIR : terminée

Pas de renouvellement du FIR par l'ARS. S. Vinciguerra stoppe sa mission versant « émergence des ESP » mais termine les formations PACTE à Paris et les « séminaires régionaux » (sous budget ARS).

La Fédération de l'Exercice Coordonné (FCCIS) voit le jour et « prend la main » du déploiement des ESP.

La place des acteurs, dont l'URPS Infirmiers, est à clarifier pour 2020 car la promotion n°1 des équipes de soins primaires n'a pas fini son cycle de formation. L'URPS souhaite garder un rôle pro-actif dans le déploiement de l'exercice coordonné (et la promotion des IDELS au sein des équipes pluridisciplinaires et de leur leadership).

Action n°3 : Protocole de repérage des fragilités chez le sujet âgé

INTITULÉ du projet ou de l'action

Formation d'IDELS au protocole de coopération « Repérage des fragilités chez le sujet âgé »

PORTEUR(S) de l'action

Initiateurs : ARS de Corse – Collectivité de Corse
Porteur de projet : URPS IDEL

LIEU d'intervention

Haute Corse dans le cadre du PAERPA

OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'action

- Recruter puis former des infirmiers libéraux au repérage des fragilités chez le sujet âgé afin de favoriser le maintien à domicile et retarder la dépendance
- Organiser 2 sessions de cours théorique (40h) et 1 stage pratique (1 jr en immersion)

PUBLIC(S) CIBLÉ(S)

Infirmiers libéraux (en vue de constituer des binômes avec des médecins traitants)

Promotion de 15 IDELS

Nombre de personnes touchées

Cible finale : les personnes âgées de + de 75 ans ne bénéficiant d'aucune prise en charge pour raison de dépendance

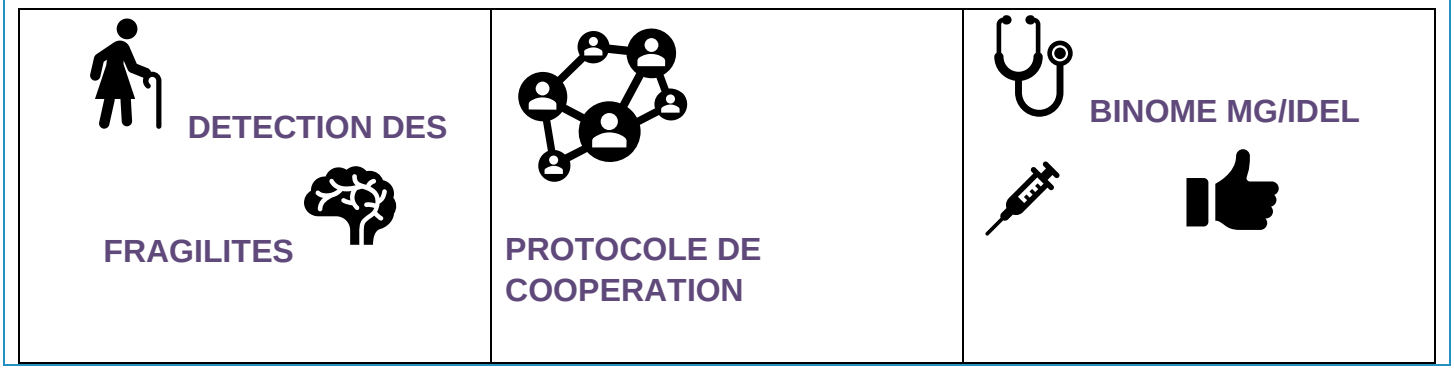

MAINTIEN A DOMICILE	RETARDER LA DEPENDANCE	MISE EN ŒUVRE REGIONALE

PARTENAIRES

- La CTA (Cellule Territoriale d'Appui) => DAC
- Des formateurs issus du Gérontopôle de Toulouse
- Pour les terrains de stage :
  - ⇨ Centre Hospitalier de Bastia : service du Dr Pancrazi (consultation « mémoire »)
  - ⇨ Le Réseau de gérontologie RIVAGE – Bastia avec ses IDECS

FINANCEMENTS

ARS : Fonds d'Intervention régional (FIR) : 26 368 €

COMMUNICATION

Collectivité de Corse

CTA

ARS

PERSPECTIVES

-Constituer des binômes IDEL / Médecins traitants pour faire des EGS (Evaluation Gériatrique Standardisée) afin de détecter des syndromes de fragilité

-Permettre un bon maillage territorial de la Haute Corse

-Permettre des actions de terrains du DAC (ergothérapeute, aménagement du logement, mise en place d'aide à domicile, etc.) afin de favoriser le maintien à domicile et le retardement de la dépendance.

ETAPES FRANCHIES

Novembre 2018 : 1ère rencontre entre URPS et CTA (Emilie Durastanti) pour élaborer la mission collaborative entre les 2 structures.

Décembre 2019 : Lancement de l'appel à candidature d'IDELS pour les sessions de formation au Protocole de Coopération « détection des Fragilités »

Janvier 2019 :

- Opération « PAERPA – PPS » : présentation du PPS au PSL à Folelli
- Réception des candidatures – Séance de recrutement des 15 IDELS (CTA+URPS+CDC+ARS)
- Réunion d'organisation des sessions de formation

Avril 2019 :

- Conférence du Pr Nourashemi en marge du démarrage de la formation
- Session de formation n°1 : 18 et 19/04

Juin 2019 :

- Session de formation n°2 : 12 et 13/06

Eté 2019 : Stages pratiques des IDELS formées + constitution des mallettes IDELS + compta URPS /FIR

Septembre 2019 : Participation au lancement du PAERPA 2A

Mission URPS / FIR n°1 : terminée

Action n°4 :
Diplôme Universitaire
« Cicatrisation »

INTITULÉ de l'action

Diplôme Universitaire en « Plaies et Cicatrisation »

PORTEUR(S) de l'action

Initiateur : URPS IDEL Corse
Porteurs de projet : URPS IDEL et Université de Corse

LIEU d'intervention

Université de Corse (Corte)

OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'action

- Proposer en Région Corse une **nouvelle offre de formation** : le **Diplôme Universitaire en plaies et cicatrisation**
  Programme pédagogique construit sur mesure par l'URPS IDEL,
  -sous l'égide d'une responsable scientifique : Dr Rosalina Sabiani (C.H. de Bastia)
  -et d'une responsable pédagogique : Mme Dominique de Rocca Serra (Université Pasquale Paoli)
- **75 h de cours théoriques** (en 2 sessions) **et 25 heures de stage pratique**
- Former des acteurs de santé dans la spécialité « cicatrisation » afin d'augmenter les ressources du territoire corse (dont le futur pool d'experts du dispositif CICA'Corse).

PUBLIC(S) CIBLÉ(S)

Professionnels de santé :

Infirmiers

Médecins

Pharmaciens

Nombre de personnes touchées

Promotion annuelle de 15 places (équilibrant si possible les Professionnels de Santé de ville et les professionnels hospitaliers ou de structures)

Programme théorique :	*Par 23 intervenants :*
-Physio de la cicatrisation	Dr SABIANI
-Cicatrisations pathologiques/chirurgie et cicatrisation	
-Ulcères artériels et urgences médico-chirurgicales	Dr LUCIANI
-Ulcères veineux ou mixtes	Mr FANCHON – Caisse Hyperbare CHA
-Evaluation de la plaie : ateliers et cas concrets/pratiques pansements/pratiques ateliers	
-Expertise judiciaire et soins des plaies	Mr VASSEUR
-Appareillage du moignon d'amputation	Mr ALBERTINI

-Connaître les indications du caisson hyperbare	Dr LUCIANI
-Plaies en onco et dans un contexte de soins palliatifs	Dr VENTURINI
- Kystes pilonidaux	Dr EOUZAN-PIERI
-Pied diabétique et ETP	Dr GABRIELLI
-Connaître les pansements, optimiser leur choix, savoir prescrire	Dr PERETTI
-Plaies en lien avec les stomies	Mme BERTRAND
-Plaies traumatiques et leur traitement	Dr DE CAFFARELLI
-Bilan d'une lésion, la décharge, les CHUT	Mme DELISLE
-VIDEOS réfection des pansements /Projet Cica' Corse	Mme GOUX
-Plaies atypiques et pièges diagnostics/Expé. Télédermatologie	Dr OTTAVY
-Les brûlures	Dr HAUTIER
-Physio de la cicatrisation chez le sujet âgé	Dr FAURE
-Prévention des lésions de pression	Mme SUZAN
-Lésions de pressions et leur traitement	Mme BERTRAND
-Douleurs liées aux plaies	Mme MOUILLEVOIS
-Atelier détersion des plaies	Mme CECCHI
-Traitement par Pression Négative	Mme BADOCHE
-Compression	Mme GOUX
-Initiation à la recherche	Mme AMBROSINO
-Hypnose et gestion de la douleur	Mme FILIPPI
-Compressions + mesure de l'IPS	Dr PARAVISINI
Guest :	Dr TEOT en visio

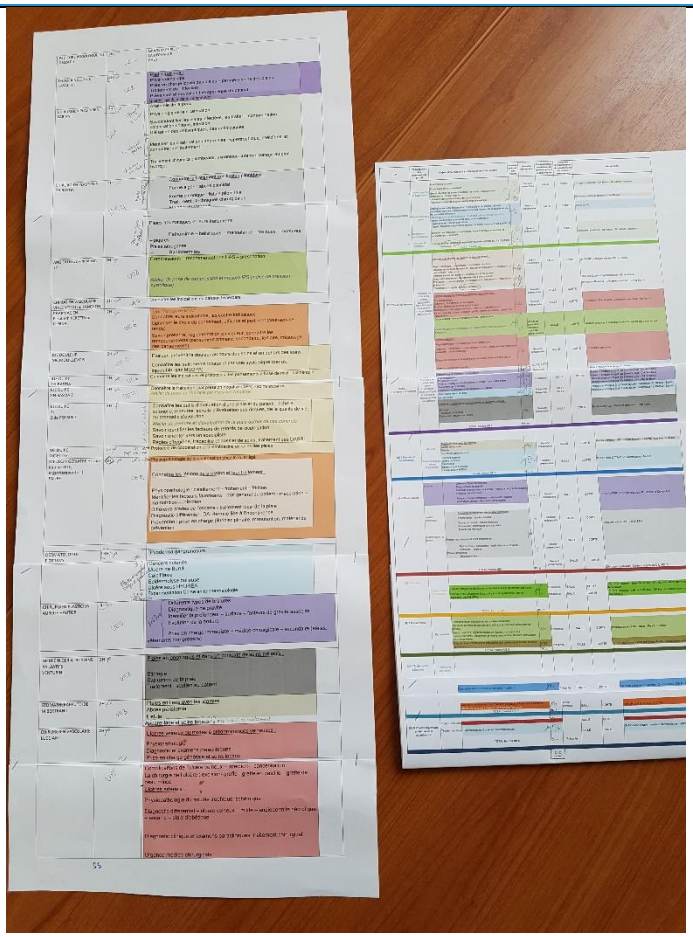

UNIVERSITÀ DI CORSICA PASQUALE PAOLI

CULLETTIVITÀ DI CORSICA COLLECTIVITÉ DE CORSE

SERVICE COMMUN DE LA FORMATION CONTINUE
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE SANTÉ - IUS

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
PLAIES ET CICATRISATION
2018 / 2019

Optimiser la prise en charge des plaies aiguës et chroniques dans une approche pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle dans un parcours de soins gradué.

Niveau : Bac+3 – Diplôme de niveau II

Volume horaire : 100 heures
(75 heures formation théorique + 25 heures de stage)
Du 13 au 17 mai : 38 heures & Du 17 juin au 21 juin : 37 heures

Métiers et fonctions en relation :
Chirurgiens plasticiens, vasculaires, angiologues, dermatologues, anesthésistes-réanimateurs, médecins généralistes, internes en médecine et pharmacie, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, pharmaciens, vétérinaires

Responsable pédagogique : Dominique DE ROCCA SERRA, Coordonnateur scientifique : Dr Rosalina SABIANI, Cadre Formateur
En partenariat avec l'URPS Infirmier

POUR CANDIDATER :
ENVOYER UN CV ET UNE LETTRE DE MOTIVATION
À Université de Corse - Service commun de la Formation Continue
BP 52 - 20250 Corte
Ou par mail à Céline RASSAT: rassat@univ-corse.fr

Renseignements : 04 95 45 00 84 - rassat@univ-corse.fr
https://formationcontinue.universita.corsica

Création du programme pédagogique

L'offre de formation publié dans corse Matin

Cours théorique à Corte

1ère promoption du D.U.

PARTENAIRES

Les partenaires pour les terrains de stage sont :

- Centre Hospitalier de Bastia : service de consultations externes dédiées « plaies », bloc opératoire pour chirurgies réparatrices, etc.
- Centre Hospitalier d'Ajaccio : Caisson hyperbare, bloc opératoire pour chirurgies vasculaires, etc.
- Hôpital de la Timone à Marseille - service des Grands Brûlés (Dr Aurélie Haultier)
- CHU de Montpellier – service du professeur Luc Téot

FINANCEMENTS

1/ Fonds propres URPS pour l'ingénierie du projet (création du programme pédagogique ; recherche des intervenants ; suivi de la mise en place de la 1ère promotion)

2/ Université de Corse (CdC) pour la rémunération des intervenants et la mise à disposition des locaux

COMMUNICATION

Université de Corse

PERSPECTIVES

-Offrir une palette plus large de formations en Corse.

-Permettre une montée en compétences et en nombre des professionnels de santé spécialisés dans la prise en charge des patients porteurs de plaie.

-Permettre un bon maillage territorial des professionnels de santé spécialisés en plaie et cicatrisation.

-Positionner de futurs experts (médicaux et paramédicaux) pour le Dispositif CICA'Corse à venir

ETAPES FRANCHIES

Mars 2018 : premier contact avec le Dr Venturini, enseignant à L'Università di Corsica Pasquale Paoli

Novembre 2018 : l'URPS et l'Université s'accordent pour l'ouverture d'une nouvelle offre : un DU sur la thématique de la cicatrisation.

L'URPS pensait faire démarrer la 1ère promotion pour l'année universitaire 2019-2020 mais les contraintes de budget de la CdC ont « obligé » l'Université à accélérer le processus et à proposer une offre de formation pour le printemps 2019 (donc sur l'année universitaire 2018-2019) !

Décembre 2018-avril 2019 :

- L'URPS construit sur mesure le programme de formation } ces actions dureront
- L'URPS recherche intervenants, lieux de stage et responsable scientifique } près de 3 mois pour
- Réunions Université-URPS pour caler l'ensemble } CG+AM+MCM (intensif)

- L'Université fait paraître l'offre de formation ; s'occupe des dossiers administratifs des intervenants, du calage des heures des intervenants selon leurs disponibilités et de l'enregistrement des stagiaires

Promo n°1 : plus de candidats que de places

1ère session : cours théoriques réalisés du 13 au 17/05 2019

2ème session : du 17 au 21/06/2019

Résultat : les 15 stagiaires de la formation continue ont tous été diplômés.

Questionnaire de satisfaction auprès des stagiaires pour l'amélioration de la formation.

REX réalisé avec l'Université.

Une seconde promotion est actée pour l'année universitaire suivante (2019-2020).

C'est un succès.

CONCLUSION :

«

Depuis le début de l'URPS Infirmiers, le choix de la majorité des élus a été d'être acteurs dans la bonne prise en charge des patients sur la région Corse et de participer à une coordination élargie.
Bien avant la création des ARS, nous œuvrions déjà pour cela à travers nos postes d'élus syndicaux !

Cette année 2019 a vu une accélération de nos implications et une montée en charge « choisie » au travers de 4 actions-phares menées.

Cette implication à « mener des projets complexes, ou sensibles », a eu des conséquences que nous n'avions certainement pas assez bien mesurées :

- Une complexification administrative au niveau des étapes à franchir sur un projet comme CICA' Corse par exemple : rédaction de lettres d'intention et d'un cahier des charges, etc.
- Des temps d'adaptation et d'imprégnation à des domaines inconnus : Système d'Information partagé, protocole de coopération, etc.
- Des temps d'interactions avec certains acteurs parfois bien plus longs qu'imaginés (et à reprendre de « zéro » quand départ d'un « élément-clé » …).
- Une lourdeur comptable due aux subventions obtenues (FIR) et à la rigueur que leur utilisation demande en « fléchage » et justifications. Si l'obtention de fonds était incontournable vu notre faible budget annuel, leur gestion est un travail supplémentaire…

Nous nous rendons compte, peut-être un peu tard ou du moins rétrospectivement, que cela impacte nos ressources de coordination interne par une surcharge de travail pesant quasi exclusivement sur un seul salarié.
Sans l'énorme implication de notre coordinatrice Anne Marchand, aucun des projets en cours n'aurait pu avancer au bon rythme ! Donc, malgré la probable diminution des budgets URPS à venir (coût / aux élections et réversion aux syndicats !), il me semble urgent de réfléchir à renforcer nos ressources humaines pour éviter l'épuisement des forces en présence.

Enfin, je pense que l'on peut être fiers de l'implication de chacun, car, au travers de l'URPS Infirmiers de Corse :

- Des batailles ont été gagnées (confirmation du travail intersyndical, modifications du zonage en 2020),
- Des projets ont vu le jour (CICA' Corse, un Diplôme Universitaire, etc.)
- Une meilleure visibilité de la profession d'infirmiers libéraux par nos instances régionales (ARS, CPAM, CTC) a été acquise.
- Notre place « d'acteur à part entière » sur des thématiques d'avenir existe.

La route est encore longue et même si « l'équipage » risque en partie de changer en 2021, je souhaite que l'implication des infirmiers dans la santé, sur le territoire corse, soit de plus en plus reconnue.

Personne n'est parfait, nous faisons de notre mieux, avec passion, courage et implication.

»

Marie-Claude MILHAU